

February 2, 2017

Le 2 février 2017

Coram: McLachlin C.J. and Abella,
Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon,
Côté, Brown and Rowe JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella, Moldaver, Karakatsanis,
Wagner, Gascon, Côté, Brown et Rowe

BETWEEN:

ENTRE :

Jarvis Stewart

Jarvis Stewart

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Her Majesty the Queen

Sa Majesté la Reine

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is dismissed as unnecessary. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for Saskatchewan, Number CACR2789, dated September 6, 2016, is dismissed.

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est rejetée au motif qu'elle est inutile. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan, numéro CACR2789, daté du 6 septembre 2016, est rejetée.

J.S.C.C.
J.C.S.C.